

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 26 JANVIER 2023 - 18H30**

*Effectif légal : 11*

*Membres en exercice : 8*

*Date de convocation : 20/01/2023*

-----  
La séance est ouverte et présidée par M. Christian PAIR, Maire.

**SIGNATURE DU TABLEAU DE PRESENCE**

**Présents** : Christian PAIR, Monique BETAILLE, Claude LE ROUX, Michel MARTINIE, Aurélie MONS, Odile STEFANINI-MEYRIGNAC, Hermine VITRAC.

**Absents** : Emmanuel LISSAJOUX (arrivée à 19h / pas de vote, participation aux questions diverses uniquement)

Quorum nécessaire pour délibérer valablement : 5

(Rappel : plus de la moitié des membres en exercice doivent être physiquement présents – ne pas compter les procurations)

A l'ouverture de la séance, nombre de membres présents : 7

-----  
DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : Hermine VITRAC

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Monique BETAILLE

-----  
Approbation du procès-verbal de la séance du **20 décembre 2022** à l'unanimité.

**ORDRE DU JOUR**

- Election des représentants au Syndicat Intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du Plateau des Etangs
- Questions diverses

**2023-001 / ELECTION DES REPRESENTANTS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE  
L'ECOLE MATERNELLE DU DOUSTRE ET DU PLATEAU DES ETANGS**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que, par délibérations concordantes, les conseils municipaux de Champagnac-la-Prune, Clergoux, La-Roche-Canillac, Saint-Martin-la-Méanne et Saint-Pardoux-la-Croisille, ont validé le projet de création d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire.

Par arrêté, en date du 27 décembre 2022, Monsieur le Préfet de la Corrèze a autorisé la création du syndicat intercommunal de l'école maternelle du Doustre et du Plateau des Étangs à compter du 1er janvier 2023.

Il appartient à présent à chaque commune adhérente de procéder à la désignation de ses représentants au sein du Conseil Syndical.

Le Maire précise que la réunion d'installation est prévue le 30 janvier, pour l'élection de la présidence, vice-présidence et du secrétariat. Il sera ensuite nécessaire de transférer au Syndicat, à compter du 1er février, les emplois des agents intégrés temporairement aux effectifs de la Commune de la Roche Canillac.

L'article 6 des statuts dispose que le Syndicat est administré par un Conseil Syndical composé de :

- 2 délégués titulaires élus par chaque commune adhérente,
- 2 délégués suppléants appelés à siéger au Conseil syndical avec voix délibérative en cas d'empêchement du ou des délégués titulaires.

Le Maire invite par conséquent l'assemblée à élire les membres délégués représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal de l'Ecole Maternelle du Doustre et du Plateau des Etangs.

Après appel à candidatures,

Mme Odile STEFANINI-MEYRIGNAC et Mme Monique BETAILLE se déclarent candidates en vue de pourvoir les sièges de **titulaires**.

Nombres de votants : 7

Nombre de voix obtenues par les candidates : - Odile STEFANINI-MEYRIGNAC : 7

- Monique BETAILLE : 7

Mme Hermine VITRAC et Mme Aurélie MONS se déclarent candidates en vue de pourvoir les sièges de **suppléants**.

Nombres de votants : 7

Nombre de voix obtenues par les candidates : - Hermine VITRAC : 7

- Aurélie MONS : 7

A l'issue du vote, sont désignées :

- **Titulaires : Mme Odile STEFANINI-MEYRIGNAC et Mme Monique BETAILLE**
- **Suppléantes : Mme Hermine VITRAC et Mme Aurélie MONS**

## QUESTIONS DIVERSES

- **Repas des Aînés** : l'équipe fait un retour sur le repas qui s'est tenu le 15 janvier ; menu, animation, participants...
- **Eau potable** : présentation par M. Michel MARTINIE d'un power-point sur la recherche de nouvelles ressources en eau. La prospection conduite par le sourcier (coût 400 €) a permis d'identifier deux failles pour un potentiel de 60 m<sup>3</sup> / jour ; poursuivre par des opérations de forage peut donc présenter un intérêt en vue de renforcer et sécuriser la capacité de production du réseau AEP. Au niveau du site de Chaumeil, le coût pour deux forages serait de 65 500 € et de 36 500 € pour un seul. La réflexion se poursuit et un rendez-vous est prévu prochainement avec une hydrogéologue.
- **Matériel d'entretien** : le projet d'acquisition d'une autolaveuse recueille l'approbation de l'équipe. Des devis sont présentés.

**Fin de séance à 19h35.**

**PV approuvé par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance du 21 février 2023.**